

**DECRET N° 2013-350 DU 04 SEPTEMBRE 2013**

portant rengagement des appelés de la classe  
2012 dans les Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu la loi n° 63-5 du 26 juin 1963 sur le recrutement ;
- Vu l'ordonnance n° 758-77 du 28 novembre 1977 portant modification de la loi 63-5 sur le recrutement ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n° 2013- 319 du 11 août 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale et le décret n°2010-593 du 31 décembre 2010 qui l'a modifié et complété ;
- Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale.
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 août 2013.

**DECRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : Mille cent (1100) appelés du contingent de la classe 2012 sont rengagés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Article 2 : Les appelés de la classe 2012 déclarés déserteurs ou ayant fait l'objet de sanctions disciplinaires, ainsi que ceux qui sont déclarés médicalement inaptes, ne seront pas rengagés à l'expiration de la durée légale. ✓

Article 3 : Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 septembre 2013

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Dr Boni YAYI**

Le Ministre de la Défense Nationale,

Le Ministre de l'Economie  
et de Finances,

**Denis ALI YERIMA**

**Jonas GBIAN**

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN 2 MEF 4 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGB-DCF-  
DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLCS 3 GCOM-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENA-FADESP 3  
UNIPAR-FDSP 02 HCJ 1 JO 1